



Bulletin Municipal Villars sous Ecot

Edition 2024

Mairie

1 rue de Reuge

25150 Villars-sous-écot

Tél : 03 81 93 64 34

mairievillarsecot6@gmail.com

Horaires d'ouvertures :

Mardi : 8h00 – 12h00

Mercredi : 14h00 - 17h00

Vendredi : 8h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00



Commune de Villars-sous-Ecot

*Aidez-nous à faire vivre notre page Facebook !
Partagez vos photos de notre belle commune, les temps forts, en nous les faisant parvenir via notre page facebook ou messenger, nous les diffuserons pour vous de manière anonyme ou non.*

**Mesdames, messieurs,
Chers concitoyens et amis de
Villars sous Ecot,**

A la suite des « années covid » ce virus qui a bousculé nos habitudes de vie et nous a privés des bons moments de convivialité et de loisir, nous devons **encore faire attention** car ce « covid » est toujours présent. Il a modifié en profondeur nos habitudes de vie et cassé la convivialité, créé de la distance entre nous. **Avec l'espoir que ce fléau disparaisse**, nous avons resserré les liens à la recherche des bonnes habitudes avec le repas des anciens le 3^e dimanche de janvier. Pour 2024, un Calendrier des fêtes est en cours de réalisation_avec un marché du soir ?? Réponse attendue de PMA fin janvier ...

Les principaux travaux réalisés en 2023,

- ⇒ Le remplacement de nos appareils d'éclairage de rue est maintenant terminé. 78 appareils neufs équipés de Leeds sont installés ainsi que les 4 armoires de commande. Cela va réduire notre facture d'électricité d'environ 35%, avec un éclairage des rues tout aussi performant.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 69 000 €, dont environ 50% de subventions obtenues (syndicat de l'électricité du Doubs et état)

- ⇒ L'étude pour la réfection du bâtiment communal du stade de foot est terminée. L'objectif est de remettre aux normes actuelles nos installations de football.
Longueur et largeur du terrain.
Dimensions des vestiaires.
Fonctionnalité des sanitaires.
Distances de sécurité pour les joueurs et le public.
Isolation thermique et phonique des bâtiments.
Réduction des consommations d'eau et d'électricité.

Le coût estimatif pour la construction d'un bâtiment neuf s'élèverait à 500 000 €. Ce projet de mise aux normes est maintenu, sans construction neuve. L'éclairage du grand stade doit être déposé, au profit d'un éclairage neuf pour le petit stade.

- ⇒ À la suite d'une consultation faite auprès du C.A.U.E. du Doubs (conseil en architecture) les travaux pour l'extension du cimetière sont terminés.

L'entreprise Cassard a fait du bon travail. La pose de murs préfabriqués est terminée. Ces éléments de murs qui pèsent environ 1500kg chacun ont été réalisés dans les locaux de l'entreprise Personeni-Dromard à Etupes.

Un nouveau plan de notre cimetière est en cours de réalisation avec l'implantation de cavurnes.

- ⇒ Les travaux de renforcement de la route communale du Pékj jusqu'au stand de tir et du chemin noir sont terminés pour 2023. La pose de bordures le long de la chaussée protège contre les eaux de ruissellement. Une phase supplémentaire pour la pose de bordures est encore nécessaire.

Et nos projets pour 2024,

- ⇒ Boucler le plan de financement pour le renforcement de notre voirie communale, en attente de retour d'un avis favorable pour les subventions demandées pour la rue du Peki avec la pose de bordures et le renforcement de la rue du cimetière.
- ⇒ Renforcement de la toiture de l'ancien local pompier.
- ⇒ Transformer le rez de chaussée de l'ancien bâtiment école, en un logement locatif afin de poursuivre la diversification de nos ressources financières annuelles.
- ⇒ Réaménager la cour et reconstruire les garages.

Concernant l'intercommunalité, PMA

Pays de Montbéliard Agglomération

Sur le plan national, pour PMA, l'année 2024 est celle de la capitale de la culture.

« **Capitale de la culture** », c'est une désignation qui est faite par le ministère de la culture, sur présentation d'un projet, celui de PMA est intitulé « un pas de côté ».

Il s'agit d'une thématique qui concerne notre nécessaire transition écologique. Pour PMA il s'agit de la rénovation énergétique des logements, et autres équipements communautaires tels que gymnases, la cite-do ou encore le nouveau conservatoire, de faire des économies d'énergie, de la mise en application de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères - *déjà existante sur notre territoire de la CC3C* – désormais appliquée sur tout le territoire PMA et qui a aussi pour objectif de mieux valoriser le tri des déchets et bio déchets.

Un petit rappel, suite à la perte des compétences eau potable, eau de ruissellement et assainissement collectif, en cas de dysfonctionnement constaté chez vous, ou facturation anormale, vous n'appellez plus la mairie mais directement la société « SEPM » du pays de Montbéliard, elle est implantée à Pont de Roide en haut du champ de foire.

Son numéro de téléphone est le 03 81 92 25 25.

Le numéro de téléphone mairie reste le 03 81 93 64 34.

Le déploiement de la fibre optique est a priori terminé sur notre territoire. Ces travaux sont pilotés et financés par le SMIX, Département du Doubs et PMA. Chaque Habitation doit être à terme équipée d'une prise. Chacun choisit son opérateur. Le branchement de l'habitation depuis la rue, sera en sous-terrain si aujourd'hui il est sous-terrain, et aérien si aujourd'hui il est aérien. **L'ancien réseau de téléphone, en fil de cuivre, sera prochainement déposé.**

La poubelle jaune est en service pour les habitants de Villars sous Ecot. Les conteneurs cartons et emballages plastiques du point « R » sont supprimés. Le Camion de ramassage des poubelles passera chaque semaine. Une semaine (impaire) il ramasse la poubelle verte. La semaine suivante, il ramasse la poubelle jaune. Le principe de taxation est toujours incitatif, à la levée, basé sur la poubelle verte. Nos poubelles doivent être pucées, si non pas relevées. Rien de changé pour nous, le paiement au tarif 2024 est basé sur la levée de la poubelle verte, avec un **forfait de 12 levées** par an. Les tarifs réajustés sont indiqués à la fin de ce bulletin.

La poubelle jaune peut être présentée à chaque passage du camion, soit toutes les deux semaines. ATTENTION, le jour de ramassage n'est plus le mardi, mais le jeudi.

La commune de Dampjoux a fait une demande pour quitter la communauté de communes de Maiche et rejoindre PMA.

M. le Préfet du Doubs a validé son rattachement à PMA au 1^{er} janvier 2024.

Notre village est accueillant, il est propre et bien entretenu.

Merci à toutes les personnes bénévoles, Merci aux élus,

Merci à vous toutes et tous qui intervenez et veillez à la propreté de nos espaces de vie, en appliquant des solutions, au moindre coût tout en créant les massifs fleuris les plus jolis, ceux que nous connaissons bien, et qui ont permis à la commune d'être valorisée avec le label français « **village fleuri** ». Bravo et merci pour tout le travail accompli. Merci aussi à tous les volontaires pour la journée nettoyage de printemps.

Merci aux associations et leurs dirigeants.

Merci à tous les bénévoles,

Merci pour votre aide, votre soutien et votre participation.

Je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2024, vœux de santé, de travail plaisir et de douceur de vivre dans notre belle commune de Villars sous Ecot.

Bonne Année

Et Bonne santé.

Le Maire, Christian HIRSCH

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- Union des associations

Président : Christian Mouhot

18, rue du Joly Bois

25150 Villars-sous-Ecot

Cmouhot3@wanadoo.fr

- Association l'hermitage

Président : Philippe Monnin

2, rue des Fontenottes

25150 Villars-sous-Ecot

- Moto club MCV

Président : Luc Pellier

3 rue du chemin neuf

25150 Villars-sous-Ecot

 MCV – Moto Club de Villars sous Ecot

- FCVE

Président : David Roux

14 rue du Péky

06.61.66.95.52

 VillarssousEcotSaintMaurice Blussans

- Association culturelle

Présidente : Mme Christine Mouhot

18, rue du Joly Bois

25150 Villars-sous-Ecot

- Gymnastique volontaire

Présidente : Mme Joëlle Lacombe

1 l.d Les Rossey

25150 Villars-sous-Ecot

- ACCA chasse

Président : Pascal Macle

Rue du Péky

25150 Villars-sous-Ecot

- Bibliothèque municipale

a/s Association culturelle et familiale

18 rue du Joly Bois

Cmouhot3@wanadoo.fr

MCV – le mot du président



A toutes et à tous les habitants de Villars sous Ecot,

2023 aura été une année sportive exceptionnelle pour notre association.

Le site de La Versenne a en effet accueilli le Grand Prix de France de Motocross les 20 et 21 mai 2023, dans le cadre du Championnat du Monde de la discipline MXGP. Les meilleurs pilotes mondiaux des catégories du mondial MX1, MX2, WMX (féminines), ainsi que des championnats d'Europe 125cc et de motocross (motos électriques) ont ainsi pu réaliser leurs exploits sur nos terres.

Une très belle satisfaction pour le Moto Club de Villars sous Ecot, d'autant plus que les catégories MX2, Europe 125 et de motocross ont été remportées par des pilotes français, avec petite cerise sur le gâteau, la victoire de Romain Febvre lors de la seconde manche MX1.

Auparavant, il nous aura fallu pas moins de 8 mois de préparation du circuit, puisque celui-ci a été modifié à plus de 80%, afin de répondre aux nouvelles exigences de la Fédération Internationale et du promoteur du championnat du Monde.

Au final, l'organisation a été plébiscitée par les fédérations internationale et française, par le promoteur, par la ligue motocycliste de Bourgogne Franche Comté, par la préfecture du Doubs.

Le promoteur INFRONT nous a d'ailleurs félicité pour la qualité de notre installation du réseau Ethernet en fibre optique, installation permise par les investissements des 3 collectivités locales (Région Bourgogne Franche Comté, Département du Doubs et Pays de Montbéliard Agglomération).

La nouvelle piste a, quant à elle, reçu tous les suffrages des teams, des pilotes, des spectateurs et téléspectateurs, des partenaires publics et privés de par la qualité des courses spectaculaires qu'elle a générées.

Enfin, environ 450 bénévoles et prestataires de services ont œuvré pour faire de ce weekend du 20 et 21 mai dernier, une véritable réussite populaire et sportive.



Mais 2023 aura été également l'objet d'autres manifestations

Ainsi, nous avons organisé ou accueilli,

⇒ **en éducatif et initiation :**

- des journées éducatives en motocross,
- des journées initiation supermotard en libre ou pour des associations (francas)
- deux camps d'été de chacun 5 jours (perfectionnement motocross et initiation supermotard)

⇒ **En compétitions organisées par le MCV :**

- Le Championnat de Ligue Bourgogne Franche Comté Supermotard le 9 juillet
- La finale du Championnat de France Supermotard les 09 & 10 septembre

⇒ **En compétition hors MCV :**

- Le Championnat de Suisse Supermotard organisé par la Fédération Motocycliste Suisse
- Les 6 heures d'Endurance VTT organisées par Sport et Culture de Dambelin
- 2 slaloms automobiles organisés par l'ASA FC

⇒ **Et toujours**

- Les stages de teams professionnels motos français, allemands et hollandais,
- Les locations à des structures françaises, suisses et allemandes,
- Les journées de roulage encadrées par le MCV,

Je tiens personnellement à remercier chaleureusement tous les bénévoles du MCV, mais aussi les associations voisines, notamment l'Union des Associations du village pour leur engagement à nos côtés.



La nouvelle année sera encore une fois, une année riche d'évènements pour notre structure :

- 6 et 7 avril : championnat de Suisse supermotard
- 25 et 26 mai : championnat de France de motocross – 24MX Tour
- 7 juillet : championnat de ligue Bourgogne Franche Comté supermotard
- 14 et 15 septembre : championnat de France supermotard (finale)
- 6 octobre : 4 h d'endurance supermotard (une nouveauté !!!)
- En mai et en septembre, les 2 slaloms automobiles de l'ASA Franche Comté
- Et encore les journées éducatives, d'initiation et de perfectionnement pour les jeunes pilotes en motocross et supermotard.

Je vous souhaite, en mon nom et au nom de tous les membres du MCV, mes meilleurs vœux pour cette année 2024, au cours de laquelle j'aurai beaucoup de plaisir à vous accueillir sur le site de La Versenne.

*Luc PELLIER,
Président du Moto Club de Villars sous Ecot.*



FOOTBALL CLUB VILLARS SOUS ECOT SAINT MAURICE BLUSSANS

Un Pas Vers l'Égalité et l'Excellence

Le Club retrouve la première division et crée une Équipe Féminine de Football

Fondée il y a plusieurs décennies, l'Association de Football a tissé des liens solides avec la communauté. Au fil des ans, elle est devenue bien plus qu'une simple organisation sportive ; elle est devenue une partie intégrante de notre village.

L'année 2023 a permis de poursuivre l'avancée du club avec la montée en première division de District pour l'équipe senior A.

Encore une fois, nous avons pu, lors de chaque événement, compter sur le soutien de tous nos acteurs et de nos indispensables bénévoles.

Grâce à eux, nos licenciés bénéficient toujours des meilleures conditions de jeu.

Nous avons eu plaisir à organiser les entrainements de nos catégories jeunes et séniors ainsi que les matchs de Coupes et championnats pour chaque catégorie entre les stades de Villars sous Ecot, Saint Maurice/Colombier et L'Isle sur le Doubs.

Le groupement Bié du Doubs continue sa prospection.

L'Association ne se contente pas de promouvoir l'amour du sport, elle investit également dans l'éducation et le développement des jeunes. Des programmes novateurs offrent aux enfants l'opportunité d'apprendre les valeurs du travail d'équipe, du respect et de la discipline.

Nos équipes Séniors sont toujours au nombre de 3 et évoluent en D1, D3 et D4

Les effectifs du club progressent en catégorie Séniors et se maintiennent chez les jeunes : 167 licenciés dont 52 jeunes et 15 dirigeants.

Grande nouveauté : La création d'une équipe féminine de football marque non seulement une avancée significative vers la parité, mais également une opportunité de briller sur la scène sportive et de contribuer à l'essor du football féminin.

A ce jour, nous comptons une vingtaine de licenciées. La création d'une équipe féminine n'est pas seulement un geste symbolique, mais une étape concrète vers un sport plus inclusif et équitable.

La saison 2023/2024 a donc pour ambition de réussir à maintenir le club de notre petit village malgré les obligations de plus en plus difficiles à atteindre.

La sportivité et l'ambition restent la force de chaque joueur et l'ambiance et la convivialité sont sources de réussite.

Nos valeurs, Respect, Tolérance, Fair-play guident chaque jour notre envie d'avancer. Notre club repose sur le dévouement des bénévoles. Des entraîneurs passionnés aux parents soutenant les équipes, la véritable magie de l'association réside dans l'engagement désintéressé de ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie. Nous remercions les municipalités de leur soutien financier et matériel.

En conclusion, notre association locale n'est pas seulement une organisation sportive ; c'est le cœur battant de notre Communauté. En tant que membres actifs de cette communauté, encourageons et soutenons nos joueurs, nos entraîneurs et nos bénévoles. Que l'Association de Football continue de faire vibrer nos cœurs et d'enrichir notre village de moments sportifs mémorables.

L'ensemble des membres du club vous souhaitent une joyeuse année 2024, riche en bonheur, échange et partage

Sportivement, Le Président, David Roux



LES BENEVOLES

11

LES SENIORS



A



B



C

U18



LES
FEMININES

12

LES JUNIORS



U7



U9



U11



U13

U15





LA GYMNASTIQUE

L'Association de gymnastique de Villars sous Ecot vous propose des cours chaque lundi soir du mois de septembre jusqu'au mois de juillet.

C'est l'occasion, de se retrouver chaque semaine dans une ambiance simple et chaleureuse pour entretenir sa forme physique et son bien être !!

Les cours sont très variés :
cardio, stretching, abdos, Pilates, danses, exercices de respiration ...

Et différents équipements sportifs sont mis à la disposition de chaque adhérente :
Tapis, ballon de Fitness, Balance Board, élastiques

La fin de saison au mois de juin, nous permet également de profiter des belles soirées d'été pour aller marcher et découvrir de magnifiques endroits !!!

Venez nous rejoindre et effectuer un cours d'essai gratuit, toute l'équipe de l'Association et les adhérentes se feront un plaisir de vous accueillir.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter notre animatrice sportive Clairette au
03.63.48.02.22.
A très bientôt,



Sandrine Morel (la secrétaire)



Bibliothèque de Villars Sous Ecot

La bibliothèque est ouverte le jeudi de 17 H00 à 18H00 hors vacances scolaires.

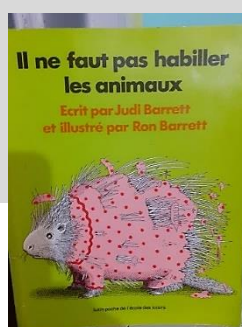
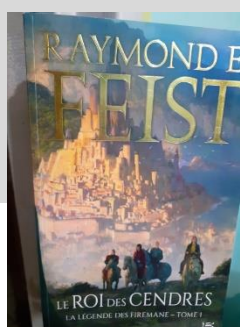
Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir, en plus de nos fidèles lecteurs, deux très jeunes enfants très contents de la variété des livres proposés.

La bibliothèque possède 700 ouvrages auxquels s'ajoutent 200 livres prêtés par la médiathèque de Besançon. Ceux-ci sont renouvelés deux fois par an. En fonction de vos suggestions et de notre budget, nous achetons environ 20 nouveautés par an. De plus, nous avons la possibilité de soumettre vos demandes à la médiathèque de Besançon.

L'inscription est gratuite, nous serions heureuses de vous accueillir. Les habitué(e)s apprécient, en plus du prêt gratuit de livres, ce moment d'échanges et de convivialité alors, pourquoi pas vous !

Nota : Si vous ne pouvez pas venir durant ce créneau horaire, vous avez la possibilité de nous contacter par mail cmouhot3@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 81 93 68 97.

Toute l'équipe vous souhaite une belle et heureuse année 2024.
A bientôt !



Christine Mouhot

La commission Fleurs

Villes et villages fleuris, le label de la qualité de vie

L'été caniculaire 2023 a été particulièrement difficile, avec des répercussions sur nos espaces verts et fleuris. Les arrêtés préfectoraux limitant puis interdisant l'arrosage des végétaux ont, malgré leur nécessité, remis en cause la tâche des bénévoles qui ont eu à cœur de protéger les végétaux et les écosystèmes si précieux pour la biodiversité.

En s'appuyant sur l'expérience de nos anciens (respect des cycles lunaires . . .) mais aussi en "entrant dans l'intimité" de nos espaces boisés et fleuris, nous avons mis en place de nouvelles actions :

- Détecter les symptômes annonciateurs de mal être de certaines plantes,
- Refuser la fatalité en utilisant des moyens de prévention (paillage, ombrage, récupération et utilisation raisonnée de l'eau de pluie...),
- Utiliser de nouveaux remèdes bios (décoction de prêles...),
- Déplacer des végétaux qui manifestement ne supportent pas les ardeurs du soleil dont les rayons piquants s'apparentent au soleil d'orage de notre enfance.
- Poursuivre le remplacement des plantes gourmandes en eau par des plantes vivaces.
- Installer des "silhouettes" dans des endroits difficiles à fleurir ; les sujets se sont imposés à nous par la situation du village souvent visité par des chevreuils ; Claude Drouvot les a fabriquées et l'équipe a usé d'imagination et d'adresse pour les rendre " plus vrais que nature".

Chacun apporte, dans la mesure de ses possibilités :

Ses talents, son temps, sa force, son savoir-faire, ses idées . . .

Ceci en toute simplicité et avec générosité, pour que notre village soit toujours agréable et attrayant !
Quelle satisfaction quand un cyclotouriste ou un promeneur s'arrête pour prendre des photos, féliciter

l'équipe et demander des conseils sur nos façons de faire ou sur les auteurs de nos décorations !

Merci à tous qui appréciez notre travail, ou même qui donnez une plante ou prêtez un outil.

Et un grand merci à tous les membres de la commission et à tous les artistes qui s'y associent.

La Commission Fleurs



La Chasse

L'ACCA compte 39 membres répartis en 4 groupes qui se partagent le territoire de chasse en 4 secteurs tournants.

Sur la société de chasse l'ouverture débute mi-septembre et se termine fin janvier. Les jours de chasse sont les jeudis, samedis, dimanches et les jours fériés. Afin de prévenir les autres usagés de la nature, les secteurs de chasse doivent être signalés par des panneaux triangulaires de couleur jaune « chasse en cours ».

L'ACCA a 19 bracelets de chevreuils, 6 bracelets sangliers, 2 bracelets de lièvres ainsi qu'1 bracelet chamois qui sont à prélever tout au long de la saison.

L'ACCA achète 50 faisans de tir qui sont lâchés sur 3 dimanches.

Les membres constatent une énorme baisse de la population de chevreuils et de chamois due à la présence de lynx.

L'assemblée générale de la chasse se tiendra le dimanche 2 juin 2024 à la salle Jean Monnin.

Tous les membres vous souhaitent une belle et heureuse année 2024.



RETROSPECTIVE 2023

21 janvier

Distribution Bulletin Municipal 2023

22 janvier

Repas des anciens





➤ 2 février

Cérémonie Label villes et villages fleuris



17 mars

Réunion publique déploiement de la fibre



20 mars

Travaux de Printemps



1er avril

Journée nettoyage de Printemps



Cérémonie du 8 mai



20 & 21 Mai

Championnat de France MXGp



17 juillet

3 nouvelles silhouettes font leur apparition



17 septembre



19 septembre

Cérémonie des fusillés aux Grands
Jardins



Hubert Lepigeon, nouveau porte drapeau



Journée Bénévolat



Cérémonie du 11 novembre



15 décembre

Goûter des Anciens

Le goûter de Noël a eu lieu le vendredi 15 décembre à 16 heures dans la salle Jean Monnin pour les habitants de 65 ans et plus.

A l'issue du goûter, une carte cadeau, se substituant au traditionnel colis de Noël, a été offerte à toutes les personnes de 75 ans et plus.



ETAT CIVIL 2023

Ils nous ont quittés....

Mme Jacqueline Picelli – 18 mars 2023

M. Fernand Sousa – 13 juin 2023

M. Joseph Cassard – 18 juillet 2023

Mme Liliane Nguyen – 18 décembre 2023

Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.

Naissances

Pas de naissances cette année

Nouveaux arrivants

Ils ont emménagé en 2023

Mr Tiphaine Benaziza

Mr Nicolas Milliuy

Mme Isabelle Gougat & Mr Beaudrey Laurent

Mr & Mme Christophe Ricque

Mr Dylan Deroeux

Mme Maud Bucher & Mr Dany Muller Gros

BIENVENUE !

TRAVAUX 2023

Remise en état du « chemin noir »
Cimetière



PETITE ENFANCE - ECOLE

Assistantes maternelles :

- Mme Boschi Murielle
3 rue des Fontenottes
06.06.99.20.23
- Mme Noirel Mélinda
13 rue des Fontenottes
06.51.94.92.67
melindajc@free.fr

Halte-garderie

« Les boud'choux »

Accueille les enfants de 3 mois à 6 ans.

6B rue de la Chaiserie

25 260 Colombier-Fontaine

03.81.93.72.14 lesboudchoux25@orange.fr

« Relai des 4 cantons »

Relais d'assistants maternels de 0 à 6 ans

Place du Boudry

25 420 Voujeaucourt

03.31.13.22.61 rifam@voujeaucourt.fr

ÉCOLE

83 élèves scolarisés à Saint-Maurice Colombier

L'école regroupe les enfants de Saint-Maurice Colombier, Blussans

Et Villars-sous-Écot.

15 enfants de notre commune, de la petite section au CM2 y sont scolarisés.

<http://elem-du-bie-saint-maurice-colombier.ac-besancon.fr>

CANTINE ET PERISCOLAIRE

LES FRANCAS DU DOUBS

Accueille vos enfants matin, midi et soir les jours d'école dans les locaux de l'école du Bié de Saint-Maurice-Colombier.

Renseignements : Christine Debierre

Francas.smc@gmail.com

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Grandir les pieds dans le Bié

17, rue de la 9^{ème} DIC

25 260 Saint Maurice Colombier

Grandirlespiedsdanslebie@gmail.Com



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2024

JANVIER



9 janvier : vente de galettes de l'association *Grandir les pieds dans le Bié*



21 janvier : repas des anciens

MARS



9 mars loto du FCVE



28 mars : ventes de chocolat de l'association *Grandir les pieds dans le Bié*

AVRIL



1^{er} avril : chasse aux œufs à St Maurice organisée par l'association *Grandir les pieds dans le Bié*



6 et 7 avril MCV - Suisse

MAI



8 mai cérémonie de commémoration du 8 mai 1945



8 au 11 mai MCV – Motorrad



18 et 19 mai MCV – ASA Slalom



25 et 26 mai MCV – Championnat de France MX

JUIN



8 juin Kermesse de l'école *Grandir les pieds dans le Bié*



9 juin Elections Européennes



15 Juin FCVE : tournois semi-Nocturne à St-Maurice



16 juin FCVE : tournois séniors

22 juin MCV – diner dansant



23 juin ACCA



JUILLET



5 juillet bal de fin de l'année de l'école de St Maurice *Grandir les pieds dans le Bié* (à l'école de Saint Maurice)



6 et 7 juillet MCV – championnat de ligue Supermotard

SEPTEMBRE



14 et 15 septembre : championnat de France Supermotard (finale)



19 septembre cérémonie des fusillés aux Grands Jardins – Montbéliard



22 septembre cérémonie des fusillés à Villars

OCTOBRE



6 octobre : 4 heures d'endurance Supermotard



26 octobre FCVE – bal du foot

NOVEMBRE



11 novembre commémoration de l'armistice de 1918

DECEMBRE



13 décembre Goûter des Anciens



Bulletin communal 2023 du service d'eau et d'assainissement de VILLARS-SOUS-ECOT

Eau

Nombre de branchement neufs : 0
Nombre de branchements renouvelés : 1
Nb de fuites réparées sur branchement : 0
Nombre de fuites réparées sur canalisation : 1
Nombre de compteurs renouvelés : 9
Nombre d'analyse eau potable (physico-chimique) : 90
Nombre d'analyse eau potable (physico-chimique) non conformes: 0
Nombre d'analyse eau potable (Microbiologique) : 52
Nombre d'analyse eau potable (Microbiologique) non conformes : 1

Assainissement

Linéaire de curage réalisé : 143 mètres
Linéaire d'inspection télévisé : 0 mètres

Tarifs au 1er janvier 2024

Eau : 2,59 € TTC par m³
Assainissement : 1,87 € TTC par m³

Faits marquants 2023

Renouvellement ballon antibélier de la station.
Renouvellement de 6ml de canalisation assainissement rue du pekis
Une analyse non conforme en bactério le 07/08 a entraîné une restriction des usages de l'eau et une distribution d'eau en bouteilles pendant 2 jours. Maintenance du circuit de chloration à l'issue par renouvellement d'une partie des équipements de traitement

O Pays de Montbéliard 03.81.90.25.25
Pour rappel la commune ne dispose plus de la compétence « eau »,
Pour toute demande s'adresser à O Pays de Montbéliard
Astreinte eau pays de Montbéliard 06.20.61.01.42

DECHETS

- Collecte des déchets 03.81.31.84.99 (calendrier page suivante)
- Collecte des encombrants : demande à faire sur le site PMA

Déchèterie Colombier-Fontaine

Rue de saint Maurice

25 260 Colombier Fontaine

03.81.93.63.85

ATTENTION : une carte d'accès obligatoire

Pour en faire la demande :

Veillez faire parvenir :

1 justificatif de domicile de 3 mois + votre numéro de téléphone

Par mail : carte-decheterie@agglo-montbeliard.fr

ou

Par courrier postal : Service collectes

La Charmotte

25 420 Voujeaucourt

03.81.31.84.99

CALENDRIER COLLECTE DECHETS PMA

MARS

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

SEPTEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MAI

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JANVIER

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

OCTOBRE

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

■ ENCOMBRANTS

■ DÉCHETS RECYCLABLES

■ ORDURES MÉNAGÈRES

ATTENTION

Carte d'accès **OBLIGATOIRE** lors de tout passage
Renseignez-vous au 03 81 31 84 99



■ DÉCHÈTERIES FIXES



MONTBÉLIARD La Chiffogne - Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied
SELONCOURT Route de Bondeval
VIEUX-CHARMONT Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)
VOUJEAUCOURT Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

HORAIRES

- Périodes hiver** (du 1^{er} janvier au 23 mars et du 28 octobre au 31 décembre)
- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15
- Période été** (du 25 mars au 26 octobre)
- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
 - samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

ATTENTION : en période estivale, les horaires sont susceptibles de changer en cas d'alerte canicule de niveau 3. Informations sur agglomontbeliard.fr

Liste évolutive des déchets acceptés : ampoules, batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, déchets d'ameublement, déchets verts (branchages, tontes de gazon et feuilles), déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, extincteurs vides, huiles de vidange, huiles de friture, lampes, métaux, néons, papiers, piles, plâtre, pneus (de véhicules légers), polystyrène, produits toxiques, radiographies, vêtements (sauf dans la déchèterie de Pont-de-Roide-Vermondans).

MOINS DE DÉCHETS DANS MA POUBELLE, C'EST POSSIBLE !

Achetez mieux, jetez moins et triez au maximum
pour limiter votre production de déchets.
MémoTri disponible en mairies, au siège
de l'agglomération et sur agglomontbeliard.fr



À NOTER :

- La redevance incitative est appliquée à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Pays de Montbéliard Agglomération vous remercie pour votre implication dans la réduction des déchets.
- Nos agents sont à vos côtés durant ces changements ; merci de votre bienveillance à leur égard.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglomontbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des Déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOULVAUCOURT.

ADMINISTRATION & INFOS DIVERSES

Passeport carte identité :

Pour toute demande de passeport ou Carte d'identité (y compris renouvellement) :
il vous suffit de compléter le formulaire en ligne :

<http://ants.gouv.fr/>

puis de prendre rendez-vous auprès de l'accueil d'une Mairie agréée
(Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Isle sur le Doubs) ou de l'établissement France
services de l'Isle sur le Doubs ; et de vous y rendre muni du formulaire et des pièces
justificatives habituelles demandées.

Recensement militaire :

Pour les filles et les garçons, le recensement militaire est obligatoire à 16 ans.
Inscrivez-vous à la mairie de votre domicile, le mois de votre anniversaire,
Munissez-vous de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile
et du livret de famille des parents.

Cette formalité est indispensable pour :

- Inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.
- Inscription à la conduite accompagnée, au permis de conduire.
- Assister à la journée d'appel de préparation à la défense.
- Inscription automatique sur les listes électorales.



L'établissement France Services de l'Isle-sur-le-Doubs

Un seul lieu pour toutes vos démarches du quotidien !

Ce service est financé par la CC2VV et ses communes membres et l'État.

Quels services allez-vous trouver
au sein de nos Établissements ?

Coordonnées de votre établissement France Services :

Établissement France Services
de L'Isle-sur-le-Doubs

10 Rue des Prés Verts
25250 L'Isle-sur-le-Doubs
06.88.97.09.04
03.81.92.99.91

adelaide.thiel@cc2vv.fr ou
espacefranceservices@cc2vv.fr

www.cc2vv.fr/etablissements-france-services

Notre équipe vous accueille :

Lundi : 9h-12h et 13h30-17h30
Mardi : 9h-12h et 14h-17h
Mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Vendredi : 9h-12h et 14h-16h



Cartes d'identité et passeports :

Besoin de renouveler votre passeport ou
votre pièce d'identité ? Vous avez perdus vos
papiers ? Première demande ?

Rien de plus simple, il suffit de nous contacter
par téléphone ou de vous rendre sur place afin
de prendre rendez-vous. Nous pouvons
également vous accompagner afin de réaliser
votre pré demande en ligne sur le site
ANTS.gouv.fr.



Emploi

- Bénéficier d'un suivi dans sa recherche d'emploi et/ou de formation
- Créer ou mettre à jour son CV et/ou sa lettre de motivation
- Démarches administratives avec Pôle emploi (actualisation, demande de formation...)
- Se préparer pour un entretien professionnel

Le service accompagne également chaque
entrepreneur·e et gérant·e d'entreprises dans
toutes recherches de personnel.

Communauté
**2 vallées
vertes**
de Communes



Solidarité/Famille

- Simulation et aide à la constitution de dossiers : RSA, prime d'activité, APL... ;
- Démarches en lien avec la CAF ;
- Information sur les modes de garde d'enfant en lien avec notre service Relais Petite Enfance.



Papiers officiels/citoyenneté

- Pré-demande de Carte Nationale d'Identité, passeport, permis de conduire et carte grise ;
- Déclaration de cession d'un véhicule.



Mobilité

- Demande de carte tarif réduit solidaire (TER) ;
- Informations sur les services de transport à la demande, l'auto-partage, les associations et garages solidaires.



Santé

- Créer un compte ou accéder à son espace personnel sur ameli.fr ou msa.fr ;
- Dossiers Complémentaire Santé Solidaire ;
- MDPH ;
- Attestation de droits ;
- Commander une carte vitale ;
- Relation avec la CPAM.



Retraite

- Créer son compte assuranceretraite.fr ;
- Simulation et demande de retraite.



Impôts

- Créer son compte impots.gouv.fr ;
- Appui à la déclaration et à l'utilisation de l'espace en ligne.



Accompagnement numérique

- Ateliers autour du numérique réguliers et variés.

Et bien d'autres services selon vos besoins et demandes.

L'accompagnement proposé par vos conseillères est **confidentiel et gratuit.**

EMPLOI
FAMILLE
LOGEMENT
SANTÉ
DROITS



Ne pas jeter sur la voie publique.

Au sein de votre Établissement France Services, vous aurez également un accès gratuit à internet, à un ordinateur avec imprimante et scanner ainsi qu'un accès à un téléphone.



Communauté
2 vallées vertes
de Communes

Campagne d'affouage 2023/2024

Cette année encore, la commune de Villars-sous-Écot fera bénéficier aux habitants du village des lots de bois d'affouage :

- Bois à façonner : 10€/le stère
- Chablis : 10€/ le stère

Rappel : tous les affouagistes devront être en mesure de justifier d'une Responsabilité civile.

Ils devront également respecter scrupuleusement les règles de sécurité et de préservation de l'environnement.

Lutte anti-bruit :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils à moteur thermique ou d'appareils de forte intensité sonore (tondeuse à gazon, tronçonneuse, taille haie...) Doivent être effectués pendant les heures autorisées suivant arrêté de la Préfecture du Doubs

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Brûlage des déchets :

Le brûlage des déchets verts est interdit. Ils doivent être emmenés à la déchèterie ou compostés.

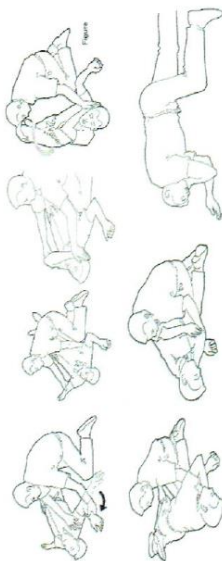
Promenade des chiens sans laisse en forêt :

Tout au long de l'année, les chiens doivent impérativement rester sous la surveillance de leur maître et ne pas s'éloigner à plus de 100 mètres.

Au printemps, la réglementation se durcit : **du 15 avril au 30 juin de chaque année**, un arrêté ministériel impose aux propriétaires canins de tenir leurs animaux en laisse en dehors des allées forestières.

Si le cœur est reparti et/ou que la victime respire...

NE LAISSEZ PAS LA VICTIME A PLAT DOS son état pourrait à nouveau se dégrader- BASCULEZ LA SUR LE COTE (PLS) :



SURVEILLEZ la victime, en mettant une main sur son ventre pour vérifier sa respiration.

Connaissez-vous ? LE 114

Numéro pour les personnes sourdes et malentendantes pour prévenir les secours. Fonctionne par SMS. Peut servir en cas d'attaque terroriste

ON VOUS FORME! SECOURISTES MAGEURS SAUVETEURS

ASSOCIATION DES SAUVETEURS EN MER DE MONTPELLIER

06 43 26 26 26

Fédération Française de Cardiologie - Association régionale Franche-Comté

- DEPISTAGES** : des facteurs de risques des maladies cardio-vasculaires (glycémie, cholestérol, tension artérielle, fréquence cardiaque, indice de masse corporelle)
- SENSIBILISATION** : par des conférences, stand d'information lors de manifestations
- READAPTATION CARDIAQUE** : rejoindre nos clubs Cœur et Santé pour pratiquer une activité physique adaptée à votre pathologie
- FINANCER LA RECHERCHE** : grâce au soutien des donateurs, la FFC soutient les chercheurs pour améliorer la connaissance et le traitement des maladies cardiovasculaires.

ASSOCIATION DE CARDIOLOGIE DE FRANCHE-COMTE
16 rue du Parc 25200 JOYEUX-LUCOURT
Tel : 06 40 34 79 34 www.fedecardio.org
email : associationcardio@lofocf@gmail.com

LE DEFIBRILLATEUR, MODE D'EMPLOI

FRANCHE-COMTE DEFIBRILLATEURS Votre partenaire de proximité depuis 2008
Tél. 06 50 51 92 16 www.franchecomte-defibrillateurs.fr

En cas d'arrêt cardiaque, chaque minute qui passe, c'est 10% de chances de survie en moins.

3 GESTES POUR SAUVER UNE VIE...



Comment reconnaître l'arrêt cardiaque ?

- * VERIFIER SI ELLE EST CONSCIENTE
 - o Parlez lui et serrez lui les mains pour voir si elle réagit
- * CONTROLER SA RESPIRATION



Basculer délicatement la tête en arrière

Essayer de sentir un souffle sur la joue et de voir si la poitrine se soulève ou d'entendre des bruits de respiration **pendant 10 secondes**

Sa respiration est inexistante (la poitrine ne se soulève pas) ou 1 seule respiration :

C'EST UN ARRET CARDIAQUE ! AGISSEZ !

ALERTEZ LE 15, le SAMU

- Donner l'état de la victime (elle ne respire plus)
- Donnez la **localisation précise**
- Dites que vous commencez les compressions thoraciques (massage cardiaque)
- Ne raccrochez jamais avant que l'on ne vous le dise



COMMENCER DES COMPRESSIONS THORACIQUES (massage cardiaque)

- Mettre la victime sur un plan dur (sol)
- Dénuder sa poitrine
- Placer le talon de la main en dessous du milieu du sternum
- Placer l'autre main au-dessus de la première
- Réaliser 30 compressions sternales de 5 à 6 cm maximum, en restant bien vertical à 100 compressions par minute
- Faire 2 insufflations (bouche à bouche)

En cas de répugnance masser sans s'arrêter

SI VOUS AVEZ UN DEFIBRILLATEUR A PROXIMITE – ENVOYER LE CHERCHER si possible continuer à masser.

Défibriller le coeur, une chance supplémentaire de survie

METTRE EN PLACE UN DEFIBRILLATEUR

Allumez le défibrillateur (bouton vert) – suivez ses instructions



Dénuder la poitrine
(ciseaux – raser et sécher si nécessaire)



Prendre les électrodes

Coller les électrodes
comme indiqué sur le dessin

ANALYSE EN COURS – NE TOUCHEZ PAS LE PATIENT
(perturbe l'analyse)

RECHERCHE D'UN TROUBLE DE L'ACTIVITE ELECTRIQUE DU COEUR

**AUCUN RISQUE DE SE TROMPER!
C'EST LE DEFIBRILLATEUR QUI DECIDE!**

Si le choc est nécessaire :

LE DEFIBRILLATEUR ANNONCE QU'UN CHOC EST INDIQUE
et demande de se tenir à distance de la victime

- S'assurer que personne ne touche la victime : pour cela annoncer **ECARTEZ-VOUS!**



Appuyez sur le bouton « choc »
lorsqu'il clignote rouge

- Débuter ou reprendre sans délai les manœuvres de réanimation cardio pulmonaire (massage cardiaque) pour aider le cœur à se relancer. Si la victime se remet à respirer arrêter la manœuvre (voir la partie « la victime respire »).

Si le choc n'est pas nécessaire :

LE DEFIBRILLATEUR ANNONCE « AUCUN CHOC INDIQUE »
et vous demande de réaliser sans délai

les manœuvres de réanimation cardio pulmonaire (massage cardiaque)

DANS TOUS LES CAS TOUTES LES 2 MINUTES, le défibrillateur fera une nouvelle analyse : Il décidera de choquer ou non.

NE PAS RETIRER LES ELECTRODES
ET NE PAS ETEINDRE LE DEFIBRILLATEUR

SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DE L'APPAREIL
JUSQU'A L'ARRIVEE DES SECOURS

ET LES ENFANTS (jusqu'à 8 ans ou moins de 25kg)

Reconnaître :

Pour reconnaître un arrêt cardiaque : mêmes gestes que l'adulte

Agir :

Pour faire les compressions thoraciques :

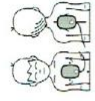
1 seul bras (compression moins forte)

30 massages, 2 insufflations, 100 fois/minute

Le défibrillateur :

Vous pouvez poser un défibrillateur chez l'enfant en posant une électrode au milieu de la poitrine sur le sternum et l'autre dans le dos entre les omoplates.

Suivre les recommandations du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours ou la reprise de la respiration.



TARIFS DIVERS

Location de la salle des fêtes :

	1 soirée du mardi au jeudi
<i>Horaires</i>	<i>19 H 00 à 23 H 00</i>
Tarif 1* pour les habitants de Villars	35 €
Tarif 2 * pour les habitants hors Villars	50 €
Tarif 3 * Location commerciale	125 €

	1 WE de 3 jours
	(V+S+D)
<i>Horaires</i>	<i>du vendredi 14 H 00 au lundi 10H 00</i>
Tarif 1* pour les habitants de Villars	200 €
Tarif 2 * pour les habitants hors Villars	400 €
Tarif 3 * Location commerciale	400 €

Charges à ajouter :

 Chauffage :

heure de chauffe x consommation du brûleur x prix au litre du fuel de la dernière livraison

 Gaz Propane (cuisinière) forfait 20€

 Ordures Ménagères :

Bac de 750 litres : 15€ la levée

Bac de 240 litres : 5€ la levée

Pour les associations de Villars Sous Ecot :

La première location de la salle est gratuite ; les frais de chauffage, gaz, OM, seront facturés.

A partir de la deuxième location : le tarif 1 est appliqué ; les frais de chauffage, gaz, OM, seront facturés.

Cimetière et columbarium :

Conformément à la loi, la concession perpétuelle est supprimée.

Les tarifs pour 2024 sont les suivants :

Cimetière

Pour une concession de 30 ans : 180 €

Pour une concession de 50 ans : 220 €

Columbarium

Pour une concession de 50 ans : 300 €

UN PEU DE BOTANIQUE

Nous avons le privilège d'habiter en pleine nature et de profiter de ces " petites merveilles " qui s'offrent à nous pour peu qu'on prenne le temps de les regarder et de les apprécier.

En voici quelques spécimens qu'on ne voit pas partout, mais qui existent dans nos forêts ou dans les champs de Villars !

En février, ce sont les petits arbustes, souvent chétifs du BOIS JOLI (daphne mezereum) qui ouvrent le bal ! Discrets, avec leurs petites fleurs roses, il nous faut être attentifs pour les remarquer.

Quel plaisir de se pencher pour respirer le doux parfum de ces petites grappes roses après des mois d'hiver sans odeur !

Attention toutefois, ils sont toxiques !!!

Ne cherchons surtout pas à les replanter dans nos jardins, premièrement parce que c'est interdit, mais aussi ils reprennent difficilement car ce sont des plantes forestières !



Le vrai perce neige !

Les fleurs blanches que nous appelons "perce neige" sont en réalité des "nivéoles"



LE GREMIL

Vous avez certainement remarqué (fin avril ,début mai) ces tapis d'un bleu lumineux sur le talus en direction de Saint Maurice et au bord des derniers virages rue du Péky avant le plateau Ce sont des GREMILS (*lithospermum officinale*) Ils appartiennent à la famille des bourraches .

Vivaces, ils forment de grandes colonies au bord des routes et des chemins de forêts Je n'en ai rencontré qu'à Villars ,encore une curiosité locale à préserver !!!

L'ORCHIS BOUC

Ce n'est pas son parfum qui va nous attirer ! Comme son nom l'indique, il dégage une odeur de bouc caractéristique.

Mais passons, c'est tout de même un orchis de la famille des orchidées et ils méritent que l'on porte un regard curieux sur ces fleurs pas très colorées ... On peut les rencontrer à l'entrée du village, sur le talus de la rue du Joli Bois et en direction de la Craie.



Remerciements

Un grand merci aux bénévoles de la commune qui œuvrent dans l'ombre pour l'embellissement de notre espace de vie commune.

De nouvelles silhouettes sont apparues cette année.

Merci à Claude Drouvot et aux filles de la Commission Fleurs.

MERCI !

Merci aux nombreux autres bénévoles qui contribuent au quotidien au fonctionnement de la commune par leur engagement et leurs petits gestes de tous les jours.

A tous,

Nous vous souhaitons

Une fabuleuse année 2024 !

